

gouvernement du roi s'est empressé, secondant son désir, de nommer Mgr Cavallari au siège de Venise. Hier l'*Osservatore Romano* publiait le bref par lequel le Souverain-Pontife, sans faire aucune mention du patronage royal, élevait ce prélat à ce siège. C'est ainsi que cette question a été terminée avant que de naître.

— Les feuilles italiennes ne passent pas une journée sans faire un ou plusieurs articles sur la venue de M. Loubet à Rome. Elles décrivent par avance les magnifiques fêtes qu'on fera à cette occasion, les décorations des rues, les arcs de triomphe, les feux d'artifices, les bals publics, etc., etc. Certes les Italiens veulent faire grandement les choses ; mais je ne sais si l'empereur Guillaume sera parfaitement satisfait de voir qu'on décore plus de rues pour la France que pour l'Allemagne. Et quand il lira le récit de ces fêtes, s'il les compare avec celles dont il a été le héros, il trouvera qu'il y a de la différence. Toutefois, cela importe peu à l'Italie. Elle veut que M. Loubet vienne faire au Quirinal un hommage exclusif, et espère que les efforts dont elle lui promet la réalisation seront suffisants pour rendre le voyage immanquable.

— Il y a encore des gens qui voudraient tenter une conciliation *in extremis* et qui, comprenant l'impossibilité de faire aller M. Loubet au Vatican, voudraient y conduire Mme Loubet. Or il faut bien s'entendre. Si Mme Loubet vient officiellement, comme présidente de la République et loge à ce titre au Quirinal, les raisons qui s'opposent à la réception du président écartent également la visite de son officielle moitié. Et il y a un précédent. Quand la reine Maria Pia, de Portugal, fille de Victor Emmanuel, vint à Rome en 1878 pour les funérailles de son père, elle demanda à Pie IX d'aller recevoir sa bénédiction. Ce pape lui fit répondre que, vues les tristes circonstances dans lesquelles elle se présentait, il l'aurait bien volontiers admise ; mais elle logeait au Quirinal et à cause de cela il était contraint de lui fermer les portes du Vatican. Si Pie IX faisait une exception devant la douleur d'une fille pleurant son père, cette exception elle-même avait une limite, la dignité pontificale.